Royaume du Maroc

Ministère de l'Aménagement du Territoire Nationale,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville
-Habitat et Politique de la Ville-

Direction Provinciale à Settat

Avis d'achat sur bons de commande n°15/DPHPVS/2026

Le Directeur Provincial de l'Habitat et de la Politique de la Ville de Settat procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : **Travaux d'entretien et réparation de bâtiment de la Direction Provinciale de l'Habitat et de la Politique de la Ville de Settat et des dépendants.**

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure	Quantité	Garanties exigées
1	Réparation d'une fuite au niveau de la canalisation d'eaux et remise en état des ouvrages impactés :	-La recherche et la localisation précise de la fuite (réseau alimentation/ évacuation : chasse d'eau, lavabo, etc.) ; -Dépose et décapage du carrelage existant selon nécessité ; -Démolition localisée pour accès aux conduites défectueuses ; -La réparation ou le remplacement des parties défectueuses de ladite canalisation, y compris tous les accessoires nécessaires (raccords, joints, etc.) ; -Le traitement des conséquences de la fuite, notamment l'assèchement des zones affectées ; -La remise en état des murs et plafonds endommagés par l'humidité (réparation des fissures, reprise d'enduits, etc.) ; -Les travaux de peinture des surfaces réparées avec application de produits adaptés ; -L'évacuation vers l'extérieur et la mise en décharge de	Forfait	1	

Direction Provinciale à Settat
Siège : Quartier Administratif – Lagnanat – B.P : 546 Settat
Tèl : 05 23 40 27 45 – Fax : 05 23 40 31 07
E-mail : drhsettat@mhpv.gov.ma

		l'ensemble des déchets et gravats issus des travaux ; -Toutes sujétions nécessaires à la bonne exécution des travaux dans les règles de l'art.			
2	Peinture griffée sur murs extérieure de façade principale :	Fourniture peinture, brossage énergique à la brosse chiendents, traitement des fissures, application une couche de colle et revêtement de la façade avec griffé qualité de 1er choix couleur crémé (marque Colorado ou équivalent.	M^2	1050	
3	Fourniture et travaux de peinture laquée sur murs intérieurs des bâtiments (y compris mur de clôture côté jardin intérieur et extérieur) et des dépendants :	-Grattage, décapage, brossage. -Brossage énergique à la brosse chiendent des enduits afin d'enlever les parties non adhérentes. -Rebouchage éventuel des fissures, trous et imperfections diverses. -Application de deux couches d'enduits de 1er choix, ponçage des enduits jusqu' à obtention d'une surface lisse. -Application d'une couche vinylique (d'usines agrées) dilué à 5%. -Application d'une couche vinylique non diluée. -Application d'une couche supplémentaire si le ton n'est pas atteint, le temps entre les deux est de 4 heures minimum.	M^2	1010	
4	Fourniture et travaux de peinture glycérophtalique laquée sur menuiserie bois (Fenêtres).	-Grattage, décapage, brossage, brûlage des anciennes peintures. -Une couche d'impression vinylique (d'usines agrées) diluée à 10% d'eau. -Une couche de mate de 1er choix. -Une couche laquée de 1er choix.	Ml	561	

5	Travaux et travaux de peinture glycérophtalique laquée sur menuiserie métallique des fenêtres et portes.	-Grattage, décapage, brossage, brûlage des anciennes peintures. -Application d'une couche de minimum de plomb à liant glycérophtalique. -Application d'une couche d'impression en Formoprim de 1er choix dilué à 5%. -Application de 2 couches d'émail Celluc à 48 heures d'intervalle. -Prise en compte échafaudage	M^2	200	

Lieu d'exécution : Direction Provinciale de l'Habitat et de la Politique de la Ville à Settat.
Délai d'exécution ou date de livraison de la prestation : 25 jours.
Date et heure limites de réception des devis des concurrents : 14/11/2026 à 12h.
Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

N.B :

-Une visite des lieux est obligatoire, sans peine d'écartement, afin de permettre aux soumissionnaires d'évaluer avec précision la nature et d'étendue des travaux à réaliser, et d'effectuer un diagnostic technique détaillé et d'évaluer l'état réel du bâtiment.

-Tous les sols devront être efficacement protégés afin de ne pas être tâchés.

-Les travaux tels que le nettoyage final des lieux sont à la charge de l'entrepreneur et devront être exécutés de façon parfaite.

-Les serrures des portes bloquées devront être nettoyées avec précaution à l'essence et l'huilées.

- Le délai de réception a été prorogé afin de permettre aux soumissionnaires de procéder à cette visite et de prendre connaissance des conditions d'exécution des prestations, notamment en vue de la détermination de leurs prix unitaires.

Chef de Service des Affaires Administratives et Financières
Signé Hassan AKHMIS
11 Nove 2026